RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 06/12/2024 - [redacted] - 2016 B 00306 - 821 723 665 - 3WAYSTE

3WAYSTE
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.467.856 euros
Zone Artisanale de Polignac – 43000 Polignac
821 723 665 RCS Le-Puy-en-Velay
(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

QUATRIEME RESOLUTION
Démission Président et nomination d'un nouveau Président

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Fabien Charreyre de son mandat de Président, avec effet à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvelle Présidente de la Société, pour une durée indéterminée :

> **HOLDING DES FRERES CHARREYRE**
> Société par actions simplifiée au capital de 33.543 €,
> dont le siège social est sis ZA de Polignac 43000 Polignac,
> inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 820 949 105 RCS LE PUY EN VELAY, représentée par M. Fabien Charreyre.

La société HOLDING DES FRERES CHARREYRE, représentée par M. Fabien Charreyre, déclare accepter les fonctions de Présidente de la Société qui lui sont confiées.

La Présidente participe à la direction de la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et des statuts de la Société.

Toutefois, la Présidente ne pourra effectuer les actes ou opérations suivantes, sans avoir recueilli l'autorisation préalable de l'associée Avenir Innovation S.A.S (i.e. : associée contrôlant la majorité des droits de vote de la Société) :

- souscription, par la Société ou une de ses filiales, d'emprunts, émission ou octroi de garanties ou sûretés sur l'actif social au profit de tiers pour des montants supérieur à 750 000,00 euros ;
- embauche ou licenciement, par la Société, de salariés ayant un statut de cadre ou cadre dirigeant, à l'exception des salariés des collèges ouvriers et ETAM et de tout personnel ayant un statut de dirigeant non salarié ;

- opérations, par la Société ou une de ses filiales, d'investissement ou de désinvestissement pour des montants supérieurs à 500 000,00 euros ;
- opérations, par la Société ou une de ses filiales, d'acquisition ou de cessions de participations pour des montants dont la valeur nette comptable est supérieure à 1 200 000,00 euros ;
- opérations, par la Société ou une de ses filiales, d'acquisition ou de cessions d'actifs mobiliers ou immobiliers dont la valeur nette comptable est supérieure à 750 000,00 € ;
- prise à bail de biens immobiliers, acquisition, cession ou prise en location-gérance d'un fonds de commerce, par la Société ou une de ses filiales pour des montants supérieurs à 750 000,00 euros ;
- opérations sur le capital (souscription, acquisition, cession, affectation en nantissement de titres ou parts sociales) de toute filiale pour des montants supérieurs à 750 000,00 euros ;
- abandon de créances, par la Société ou une de ses filiales ;
- délégation de pouvoirs au profit d'un tiers au sein de la Société ou une de ses filiales;
- toute autre décision ou tout acte de nature à engager la Société ou une de ses filiales pour une durée supérieure à un (1) an ;
- tous actes ou accords impliquant une limitation de la liberté commerciale de la Société ou de ses filiales ;
- tous actes ou accord impliquant l'octroi, par la Société ou une de ses filiales, d'une exclusivité au profit d'un tiers ;
- tous actes ou accords dont l'enjeu, pour la Société ou ses filiales, est supérieur à 1 200 000,00 euros € ;
- toute décision de mettre fin à un contrat d'une durée initiale ou en cours, liant la Société ou l'un de ses filiales, supérieure à trois (3 ans) ;
- le sens de l'exercice par la Société de ses droits de vote au sein des assemblées générales ou au titre des décisions collectives de ses filiales ;
- toute décision de révocation de mandataires sociaux de ses filiales ;
- l'introduction, par la Société ou ses filiales, de toute action en justice en tant que demandeur ;
- la conclusion, par la Société ou ses filiales, de toute transaction avec un tiers pour mettre un terme à un différend dont le montant est supérieur à 50 000,00 €.

Elle aura droit au remboursement des frais engagés dans le cadre de son mandat sur production de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

[redacted]

HOLDING DES FRERES CHARREYRE
Par : M. Fabien Charreyre